



Démission et délai de préavis - convention métallurgie

Par **ABCF**, le **24/06/2010** à **21:32**

Bonjour,

Je cherche à changer d'emploi et j'aimerais m'assurer de ma durée de préavis.

Je dépends de la convention Collective National des Ingénieurs et cadres.

Dans cette convention il est indiqué que les durées de préavis sont comme suit :

« - 1 mois pour l'ingénieur ou cadre de la position I pendant les 2 premières années de fonctions en cette qualité dans l'entreprise ;

- 2 mois pour l'ingénieur ou cadre de la position I ayant 2 ans de présence dans l'entreprise ».

J'ai un peu plus de 2 ans d'ancienneté et le statut cadre (Position : 1) depuis seulement un an.

Pouvez-vous svp me dire si mon préavis est d'une durée d'un mois (je pense que c'est cela à cause de la mention « 2 premières années de fonctions en cette qualité dans l'entreprise ») ou de deux (j'ai un doute à cause de la mention « 2 ans de présence dans l'entreprise » sans plus de précision) ?

Par avance merci pour votre retour

Cordialement.